

Linky, le compteur de la discorde

Le nouveau compteur d'ERDF remplace les boîtiers actuels. Mais des voix s'élèvent, dénonçant un risque électromagnétique.

Pourquoi ? Comment ?

À quoi servent les compteurs Linky ?

Ces boîtiers vert pomme remplaceront les compteurs électriques actuels. Il s'agit d'un compteur communicant qui « peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention d'un technicien », explique ERDF sur son site. Grâce à cela, les habitants pourront aussi observer en temps réel leur consommation. Commencée en décembre, l'installation gratuite touchera 90 % des 35 millions de foyers français d'ici 2021.

Que lui reprochent ses détracteurs ?

En pays des Abers, d'Iroise et en presque-île de Crozon, des voix se font entendre pour dénoncer le système. En cause, le courant porteur en ligne (CPL), « qui émet des radiofréquences au travers du réseau électrique filaire de la maison, créant un champ électromagnétique à proximité », dénonce Annick Boënnec, à l'origine du groupe Facebook Stop Linky Finistère, rejoint par plus de 1 200 personnes. Des ondes qui, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), seraient potentiellement cancérigènes. Adeline Goudy, de Milizac, explique avoir souffert « durant une dizaine de jours de maux de tête, vertiges et d'irritabilité. Ensuite, mon corps s'est adapté, mais ce n'est pas mieux pour autant... » Elle remarque aussi des interférences avec d'autres appareils, notamment « des lampes qui s'allument toutes seules ».

Quelle est la réponse d'ERDF ?

« Ce dispositif a été testé durant plusieurs années par des laboratoires indépendants, indique Didier Fleurant, directeur d'ERDF pour le Finistère. Les études concluent



Adeline Goudy et Annick Boënnec, ferventes opposantes au boîtier Linky.

qu'il n'y a pas d'effet sur la santé. » Rappelant que cette décision d'installer les compteurs Linky « émane du gouvernement, pour sécuriser le réseau », le directeur indique que cette technologie CPL « bas débit est déjà utilisée par nombre de foyers équipés du dispositif heures creuses-heures pleines, mais aussi par le modèle le plus sûr des baby-phones ! ». La seule différence avec le système actuel, « c'est que le compteur envoie un message au transformateur pour communiquer les données, mais seulement quelques secondes entre minuit et 6 h ».

Peut-on refuser l'installation ?

« Il n'est pas possible de s'y opposer », répond le directeur. Sur le groupe Facebook, des modèles type de lettre de refus circulent pourtant. Certains maires eux-mêmes les proposent, comme celui de Landévennec. Dans le nord, à Saint-Pabu et Plourin, c'est le principe de précaution qui prévaut dans les bâtiments accueillant le public, surtout jeune. « Il ne s'agit pas de dire si c'est bon ou mauvais, car on n'est pas compétent pour ça, précise Antoine Corolleur, maire de Plourin. Nous attendons les résultats d'une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, annoncée pour la fin de printemps. »

Delphine VAN HAUWAERT.